

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Michel Sapin*

Ministre de l'Économie et des Finances

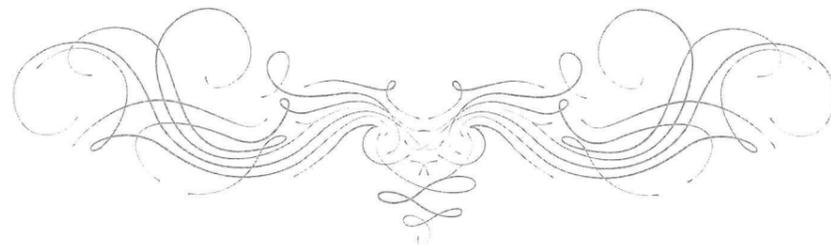
et *Martine Pinville*

Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat,  
de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire

décernent le label

« *Entreprise du Patrimoine Vivant* » à

**ATELIERS DLB**



*Liberté, Égalité, Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Le 12/10/2016*

*Michel Sapin*  
Ministre de l'Économie  
et des Finances



*Martine Pinville*

Secrétaire d'État chargée du Commerce,  
de l'Artisanat, de la Consommation  
et de l'Économie sociale et solidaire

Le label « Entreprise du Patrimoine Vivant » a été créé par l'article 23 de la loi en faveur des PME du 2 août 2005 pour promouvoir le développement des entreprises détenant « un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire ».